

DU VENDREDI 11 MARS 2011

Elus : 15 M. Mme VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin -
EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF
Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande -
BERNARD Sylviane - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio

En fonction : 15

Présents : 10

Absents excusés : 5 Mme Marie-Thérèse PERRIN qui a donné pouvoir à
Mme Sylviane BERNARD
Mme CONTER Evelyne qui a donné pouvoir à M. Jean-
Paul VETZEL
M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M.
Patrick ROZAIRE
M. SPEYER Edmond qui a donné pouvoir à M. Patrick
SPIRCKEL
M. FREY Nicolas

Convocation envoyée le 07 mars 2011

Secrétaire de séance : Roland MARTIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2011**
- 2) COMPTE DE GESTION 2010**
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2010**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) DIA**
- 6) MAITRISE D'ŒUVRE POUR BOULODROME ET SALLE D'ACTIVITE**
- 7) ETUDE DE SOL**
- 8) ACHAT DE VEHICULE**
- 9) EMPLOIS D'ETE**
- 10) RESULTAT APPEL D'OFFRES « LOTISSEMENT DE LA
CHAPELLE ET RUE DE LA COTE »**
- 11) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2011

Monsieur le Maire propose une modification du compte-rendu du point 9 de l'ordre du jour du conseil municipal du 04 février 2011.

Libellé du compte-rendu point 9 :

SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RENATURATION - ESPACE NATUREL SENSIBLE« BALLASTIERES D'ARGANCY »

Les « Ballastières d'ARGANCY » ont été classées Espace Naturel Sensible (ENS) du Département en date du 11 octobre 2010 après avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, et ce sur la base des résultats du diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ESOPE en 2009/2010.

Dans le cadre de la mission qui leur avait été confiée, ESOPE a ensuite rédigé le plan de gestion du site pour les six prochaines années. Les fiches actions afférentes ont été validées par le comité de pilotage en date du 25 janvier dernier.

Y compris la maîtrise d'œuvre, les différents travaux de renaturation des ballastières ont été estimés à environ 178 000 Euros HT. Pour leurs financements, la commune pourrait bénéficier de subventions du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention auprès des structures compétentes et l'autorise à signer tous documents afférents à ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification proposée et le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 février 2011.

2) COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2010 des opérations financières de la commune d'ARGANCY. Compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy. Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2010 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2010 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2010.

Section fonctionnement

- recettes	2 144 196,29 €uros
- dépenses	1 100 640,22 €uros
- résultat	+ 1 043 556,07 €uros

Section investissement

- recettes	1 224 510,67 €uros
- dépenses	872 811,84 €uros
- résultat	+ 351 698,83 €uros

Résultat d'investissement de 2009 reporté sur 2010 :	- 673 210,54 €uros
Excédent de recettes 2009 reporté sur 2010 :	332 555,88 €uros

Excédent de clôture 2009 :	1 054 600,24 €uros
----------------------------	--------------------

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2010 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2010 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2010

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 1 043 556,07 €uros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 043 556,07
€uros	
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 332 555,88 €uros
C) RESULTAT A AFFECTER : A + B	+ 1 376 111,95 €uros
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- déficit (besoin de financement)	- 321 511,71 €uros
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- besoin de financement	- 966 643,00 €uros
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	1 288 154,71 €uros

DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	1 288 154,71 €uros
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	87 957,24 €uros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2010 ainsi présentée.

5) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Maison d'habitation comprise dans une indivision sise au lieudit rue des Pêcheurs
10 bis rue des Pêcheurs à ARGANCY
Section 1 Parcelle 9
Superficie de 52 m²
- Maison d'habitation comprise dans une indivision sise 2 rue du Château à OLGY
commune d'ARGANCY
Section 3 Parcelle 395
Superficie 346 m²
- Achat de terrain en zone industrielle sis ZAC du Pôle Industriel Nord Métropole
Lorraine
Zone des Jonquières à Rugy commune d'ARGANCY
Section 6 Parcelle 86/9
Superficie 3987 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

6) MAITRISE D'ŒUVRE POUR BOULODROME COUVERT ET SALLE D'ACTIVITES ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire présente les résultats de son appel d'offres pour désigner la maîtrise d'œuvre pour réaliser la construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités associatives : montant estimé des travaux à 612 000,00 €uros HT.

Architectes :

- | | |
|--|-------------------|
| - SIMON Architecte à Villers les Nancy | honoraires 12 % |
| - G STUDIO à Strasbourg | honoraires 13,2 % |

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire retient, par 12 voix pour et 2 abstentions, Monsieur SIMON, Architecte, comme maître d'œuvre pour réaliser les projets et le suivi de la construction d'un boulodrome couvert et une salle d'activités associatives, honoraires fixés à 12 % du coût des travaux.

7) ETUDE DE SOL

Pour établir une étude de sol sur le terrain devant recevoir les bâtiments du boulodrome et de la salle d'activités associatives, Monsieur le Maire présente les conditions financières des candidats qui ont répondu à sa demande :

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| - Société GEOTEC FRANCE | 2 050,00 €uros HT |
| - Société FONDASOL | 2 780,00 €uros HT |
| - Société Hydrogéotechnique Est | 3 892,98 €uros HT |

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la société la moins disante : Société GEOTEC FRANCE, Agence de Nancy. Cette proposition est acceptée par 12 voix pour et 2 abstentions. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer ce marché et de le faire exécuter.

Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé. Plusieurs candidats ont répondu à sa demande :

- Société SATM 3 750,00 Euros HT
- SARL DIAGNOSIE 4 800,00 Euros HT

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SATM. Cette proposition est acceptée par 11 voix pour et 2 abstentions et 1 contre.

8) ACHAT DE VEHICULE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire donne les résultats de sa prospection pour l'achat d'un camion benne pour les ateliers municipaux en remplacement d'un véhicule usager :

Véhicule traction à roues simples :

- Société CITROEN coût 22 429,90 Euros HT
- Société RENAULT coût 25 404,27 Euros HT
- Société IVECO coût 25 900,00 Euros HT
- Société FORD coût 24 929,60 Euros HT

Véhicule à propulsion et roues jumelées :

- Société IVECO 27 500,00 Euros HT
- Société FORD 23 133,20 Euros HT

Souhaitant un véhicule à propulsion et roues jumelées, Monsieur le Maire propose de retenir le véhicule roues jumelées FORD : coût 23 133,20 Euros HT.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'achat du véhicule FORD roues jumelées et autorise Monsieur le Maire de réaliser cet achat.

9) EMPLOIS D'ETE

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans et plus, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune. Le nombre d'embauche sera limité à 16 personnes.

10) RESULTAT APPEL D'OFFRES « LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE ET RUE DE LA COTE »

Les réponses à l'appel d'offres du marché « réfection de la chaussée du lotissement de la Chapelle et rue de la Côte » et réfections diverses ont donné les résultats suivants :

- Société EUROVIA	231 390,04 Euros HT
- Société STRADEST	205 576,28 Euros HT
- Société SGREG EST	172 689,44 Euros HT
- Société TRABET LORRAINE	225 047,00 Euros HT
- Société Jean LEFEBVRE	203 652,21 Euros HT
- Société EUROPEAN TP	209 262,20 Euros HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres communale a vérifié les offres faites par les entreprises. La commission propose de retenir la société la moins disante :

Société SGREG EST	
Montant	172 689,44 Euros HT
Soit	206 536,57 Euros TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'appel d'offres et charge Monsieur le Maire de notifier le marché à la Société SGREG EST.

11) DIVERS

Sans objet.

Fin de la séance : 22 h 00